voie de définition authentique et solennelle, c'est celui de l'infaillibilité. Il laisse une marge très large à l'exercice de la juridiction, s'étendant à tout l'ensemble et à tous les détails de la vie courante de la Sainte Eglise.

En refusant de croire ce que le pape, au nom du Christ, et appuyé sur son infaillibilité, commanderait à notre foi, nous serions coupables d'hérésie et retranchés du giron de l'Eglise. En refusant pour tout le reste obéissance au pape, et en nous soustrayant à l'autorité de sa parole, sous prétexte qu'elle n'est pas infaillible, on tomberait simplement dans le schisme. Or, comme le dit saint Augustin, l'hérésie et le schisme tuent également.

Et qu'on ne dise pas que l'obéissance au pape est une chose qui regarde surtout les évêques et, en général, les personnes ecclésiastiques ou religieuses. S'il y avait une distinction à faire, ne serait-elle pas plutôt à l'inverse? Sans doute nous devons vous donner l'exemple, mais vous êtes tenus de le suivre. C'est par deux fois que le Christ a commandé à Pierre de paître ses agneaux, c'est-à-dire ses fidèles. [18] Et sur quoi pourrait s'appuyer la prétention des fidèles laïques refusant ou dédaignant d'obéir au pape ? Dès qu'il parle, c'est donc qu'il le fait avec motif, dans une sphère où il lui est loisible d'intervenir, et après avoir assuré à sa parole

---

[18] Jo., XXI, 17.